

à rappeler dans toute correspondance

DOSSIER : N° DP 094 022 23 C0183

Déposé le : 27/12/2023

Demandeur : Monsieur LONJOU LAURENT

Sur un terrain sis à : 52 rue Chevreul à Choisy-le-Roi (94600)

Références cadastrales : 22 AQ 54

Nature des travaux : Isolation thermique par l'extérieur

Monsieur LONJOU LAURENT

52 rue Chevreul

94600 CHOISY-LE-ROI

OBJET : CERTIFICAT DE NON OPPOSITION TACITE A UNE DECLARATION PREALABLE
Délivré par le Maire au nom de la commune

Le Maire au nom de la commune certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de Monsieur LONJOU LAURENT enregistrée sous le numéro **DP 094 022 23 C0183** pour le projet référencé ci-dessus depuis le 27/12/2023. L'avis de dépôt de la demande susvisée a été affiché en Mairie en date du 29/12/2023.

Conformément à l'article R. 424-13 du Code de l'urbanisme, la décision de non-opposition tacite à la déclaration préalable est donc ici réputée acquise depuis le 28/01/2024.

Le présent certificat est délivré en application de l'article R. 424-13 du Code de l'urbanisme, pour servir et faire valoir ce que de droit.

A Choisy le Roi, le 03/04/2024

**Pour le Maire de Choisy-le-Roi,
et par délégation,**

Ali ID ELOUALI

1^{er} Adjoint au Maire



INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

-DROITS DES TIERS : L'autorisation de réaliser des travaux est toujours acquise **sans préjudice du droit des tiers** (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.